

ENTRÉE-NOUVEAU.

DECEMBRE 81



JOYEUX NŌËL

I.- VOEUX.

Une année se termine, une autre va commencer. 1981 fut difficile pour beaucoup. Nombre d'entre vous ont connu deuil, séparation, maladie, isolement, ou plus simplement chômage. A THIAVILLE/Meurthe en début d'année, il y avait 10 chômeurs; il y en a actuellement 21 dont beaucoup de jeunes.

En 1982, je vous souhaite en premier lieu la santé, à vous-même, à votre famille et à tous ceux qui vous sont chers.

En second lieu, je forme des vœux pour que chacun puisse vivre normalement, entouré de l'affection des siens, avec un emploi décent, sans solitude dépressive ou isolement forcé.

Enfin, j'ose croire que les bonnes volontés m'aideront à maintenir l'indispensable cohésion des habitants et qu'elles s'uniront pour que la tolérance, la compréhension et l'amitié triomphent et permettent à notre commune de vivre, malgré les temps difficiles, une année de quiétude et de bonheur.

Soyez assurés que malgré les difficultés, vos élus travailleront dans cette perspective et oeuvreront, comme par le passé, à votre mieux-être quotidien.

JOYEUX NOEL

ET BONNE ANNEE A TOUS !

II.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Réuni le 27 Novembre 1981, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr. Jean COLIN, 1er Adjoint, approuve le compte administratif 1980 de la gestion du Maire qui s'établit ainsi:

- <u>Fonctionnement</u>	Dépenses:	424 394,85 F	
	Recettes:	641 564,43 F	
- <u>Investissement</u>	Dépenses:	1 129 775,96 F	
	Recettes:	1 414 623,50 F	, d'où un excédent de
	clôture de :	502 017,12 F	
- <u>B.A.S.</u>	Dépenses:	4 756,00 F	
	Recettes:	5 512,09 F	, d'où un excédent de
	clôture de :	756,09 F	
- <u>Caisse des Ecoles:</u>	excédent de clôture de :	1 480,95 F	

Puis sous la présidence du Maire, le Conseil approuve le budget supplémentaire 1981. A savoir:

- <u>Fonctionnement</u>	Dépenses:	42 220,00 F	
	Recettes:	109 707,58 F	
- <u>Investissement</u>	Dépenses:	143 245,00 F	
	Recettes:	180 047,54 F	, d'où un excédent de
	clôture de :	104 290,12 F	
- <u>B.A.S.</u>	Dépenses:	576,00 F	
	Recettes:	756,09 F	, d'où un excédent de
	clôture de :	180,09 F	
- <u>Caisse des Ecoles</u>	Dépenses:	1 000,00 F	
	Recettes:	1 480,95 F	, d'où un excédent de
	clôture de :	480,95 F	

Par ailleurs, le Conseil renouvelle avec insistance sa demande d'élargissement du CD 159 avec aménagement des virages; il rappelle ses délibérations antérieures et les engagements de Monsieur le Sous-Préfet VACHER.

Enfin, le Conseil examine les questions diverses: travaux en cours, contestation d'une facture d'eau par un habitant, écrasement du fossé par le car Chapelier à Fagnoux, immeuble Poirel, utilisation des locaux communaux, demande de subventions, élagage le long des chemins, etc...

III.- CAISSE d'EPARGNE " ECUREUIL " DE BACCARAT.

L'Agence mobile de l'Ecureuil (camionnette) de Baccarat passera désormais à THIAVILLE tous les mardis vers 9 h 15. Cinq points d'arrêt (non communiqués) sont prévus. Tous les services de la Caisse d'Epargne seront assurés: compte-chèques, livrets A et B, bons d'épargne, coffres, Europ-Assistance, livret épargne logement, plan épargne, prêt, éparvie, SICAV, obligations, etc... selon certaines modalités.

Bravo à l'Ecureuil de venir chez nous et d'avance merci de l'accueil que vous lui réserverez.

IV.- REMBLAIS.

Les personnes qui possèdent du remblai ou qui ont connaissance de chantiers ou travaux où il en existe, peuvent s'adresser en Mairie, laquelle est en recherche constante pour l'entretien des chemins et en particulier (actuellement) de celui de la Hâzèle. Nous prendrons toutes les dispositions pour le transport et la manutention s'il y a lieu.

V.- ATTENTION ... TYPHUS DES CHIENS.

Il vient de nous être signalé que plusieurs chiens auraient succombés récemment du typhus canin. Il s'agit d'une maladie particulièrement contagieuse qui peut se propager sans qu'il y ait contact direct entre chiens atteints et chiens sains.

Les symptômes caractéristiques sont les vomissements et la diarrhée.

La seule prévention possible est la vaccination.

A noter que cette vaccination, pour souhaitable qu'elle soit, n'est pas obligatoire.

VI.- DIVAGATION DES CHIENS.

Malgré tout ce qui a déjà été recommandé et publié dans " Entre - Nous ", la divagation de certains chiens continue. Des doléances et des plaintes ont été faites en Mairie.

Je rappelle les dispositions de l'Arrêté Préfectoral qui prévoit dans notre département, où sévit la rage, la capture si cela est possible (rarement réalisable compte tenu des risques) ou l'abattage immédiat.

J'informe les propriétaires de chiens que les dispositions ci-dessus seront appliquées. J'avise l'A.C.C.A. de Thiaville (Société de chasse) de la possibilité d'être réquisitionnée par mes soins à cet effet en vue de l'abattage.

Je compte sur la compréhension de tous pour ne pas m'obliger à mettre en oeuvre ces dispositions impérieuses vis à vis de nos fidèles compagnons.

VII.- TROTTOIRS ET CANIVEAUX.

A l'approche de la mauvaise saison, il importe de rappeler l'obligation faite aux riverains de nettoyer, déneiger, saler les trottoirs et assurer le passage des piétons dans de bonnes conditions de sécurité.

VIII.- ELAGAGE LE LONG DES CHEMINS COMMUNAUX.

En février 1979, dans " Entre - Nous ", il était indiqué que très souvent des plantations avaient été faites sans respect des limites réglementaires. Il avait été demandé aux propriétaires riverains d'effectuer les travaux d'abattage nécessaires pour le 31 Décembre 1979. Deux ans plus tard, aucun propriétaire n'a fait le moindre effort!

En conséquence, à partir de janvier 1982, la commune procédera elle-même, par étape, à l'élagage utile. Le temps passé sera facturé avec les charges sociales aux propriétaires concernés. Sont concernées les plantations situées le long de tous les

chemins communaux sans exception et qui ont été réalisées irrégulièrement (c'est-à-dire à moins de 2 mètres des chemins, ou dont les branches débordent sur les chemins, ou qui ont été effectuées sur le terrain communal).

IX.- VANDALISME - DEPREDATION.

Un panneau de priorité situé près du pont allant à Bertrichamps a disparu (panneau et support). Un lampadaire au lotissement " Les Hayottes " a été enfoncé par une R 5 bleue partie sans laisser d'adresse. Des énergumènes à 3 heures du matin faisaient de la voltige sur les deux nouveaux panneaux de sens interdit à l'entrée de la rue des Vosges. Des enfants (ou des adultes) ont à nouveau cassé la balancelle de la rampe du terrain de football. Elle avait été réparée il y a 5 semaines! La porte située en haut du terrain de foot a été arrachée, les deux gonds sont cassés et elle gît à terre...! Certains font du feu derrière l'église contre le mur avec les risques qui en découlent, compte tenu de la présence des plaques de protection plastique des vitraux du choeur...! Arrêtons là cette énumération très incomplète...!

Des surveillances sont exercées mais il n'est pas possible d'être partout à la fois et dès qu'un responsable apparaît... les fautifs jouent les invisibles...!

Il importe que chacun oeuvre pour préserver ce qui est public. C'est faire oeuvre de civisme que de contriluer à nous aider pour limiter autant que faire se peut le volume des déprédations. Finalement ce sont les contribuables thiavillois qui paient tout cela. Certes, il arrive que les vandales ne soient pas de Thiaville, c'est vrai, mais pas toujours! De plus, le laxisme de certains parents thiavillois n'est pas étranger à cette situation.

Une fois de plus, je rappelle que la responsabilité pécuniaire (sans parler de la responsabilité civile et pénale) des intéressés sera recherchée systématiquement chaque fois que les auteurs seront identifiés. Qu'on se le dise!

X.- NOUVEAUX HABITANTS.

Monsieur et Madame Georges GENIN et leur fille ont emménagé au n° 2 de la rue de la Libération. Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue.

XI.- PROCHAINES MANIFESTATIONS.

31 décembre : Réveillon de la St-Sylvestre au Foyer Rural
9 janvier : Bal des Rois

XII.- COMITE DES PARENTS (erratum)

A la demande de Monsieur GUYOT, Président de l'A.P.E. de Thiaville-Lachapelle, il m'est demandé de rectifier l'article publié dans " ENTRE - NOUS " de Novembre 81. En effet, la liste conduite par Madame FRENOT a été intitulée par erreur d'une appellation qui n'était pas officiellement la sienne. Cette liste a été classée en " Divers " sur le procès-verbal. Dont acte...

Pour que votre information soit complète, voici le résultat précis du vote des parents ayant des enfants scolarisés à Thiaville/Meurthe:

Nombre d'électeurs inscrits:	23
Nombre de votants :	22
Bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	21
Nombre de sièges à pourvoir:	2

Ont obtenu :	liste " Divers " conduite par Madame FRENOT	:	11 voix
	liste F.C.P.E. conduite par Monsieur GUYOT	:	10 voix

La liste " Divers " obtient 1 siège (Titulaire: Madame FRENOT Chantal, Suppléante: Madame CHENAL Raymonde) au quotient électoral.

La liste F.C.P.E. obtient 1 siège au plus fort reste (Titulaire: Monsieur GUYOT Claude, Suppléante: Madame PETTOVEL M. Christine).

XIII.- CHEZ NOS VOISINS DE LACHAPELLE (Extraits de LACHAPELLE-FLASH)

Le Conseil approuve le budget supplémentaire et le compte administratif du Maire. Il décide la réfection des chéneaux du choeur de l'église, la vente en bloc et sur pied de la parcelle 9 de la forêt communale en réservant le feuillu pour les affouages.

Il passe un contrat d'entretien de l'éclairage public avec Monsieur COSTE, électricien à Magnières, affecte la somme de 60 F à chaque habitant de plus de 65 ans pour le colis de Noël et vote un crédit de 1 200 F pour achat de jouets et livres aux enfants de moins de 14 ans. Le Conseil Municipal adopte le budget du B.A.S.

On note enfin le mariage, à Rambervillers, de Hervé THIRION, fils de Mr. et Mme Alfred THIRION de Lachapelle, avec Mademoiselle Annick CHERRIER, et à Maxéville, le mariage de Francis LITIQUE, fils de Mr. et Mme André LITIQUE, de l'Auberge du Ruisseau St-Pierre, avec Mademoiselle Evelyne DUFOUR.

Toutes nos félicitations.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- ASSOCIATION FAMILIALE.

Dons: Les sommes de 10 F, 15 F et 30 F ont été remises à l'occasion du défilé du char de St-Nicolas. Merci à ces donateurs qui souhaitent conserver l'anonymat.

II.- FOYER RURAL.

C . C .

Saint - Sylvestre: Le réveillon de la St-Sylvestre aura lieu cette année à partir de 21 heures. Réservation dès à présent, de toute urgence, auprès des Responsables, le nombre de places étant limité. Prix: 150 F pour le menu suivant: Huîtres (8), Escargots (6), Pâté aux noisettes, Lotte à l'Armoricaine, Cuisse de dinde au champagne, frites, salade, plateau de fromages, pâtisserie. Apéritif, blanc (1 bouteille pour 2), rouge (1 bouteille pour 2), champagne (1 bouteille pour 4), café, liqueur, soupe à l'oignon.

P . K .

Gymnastique féminine: Promotion: Madame Annie MULLER a obtenu le brevet 1er degré de culture physique et yoga. Toutes nos félicitations.

J . S .

Dépôt légal: n° 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M Directeur: JACQUEL Michel

SANG DONNÉ = SOUVENT VIE SAUVÉE ! pensez y !

